

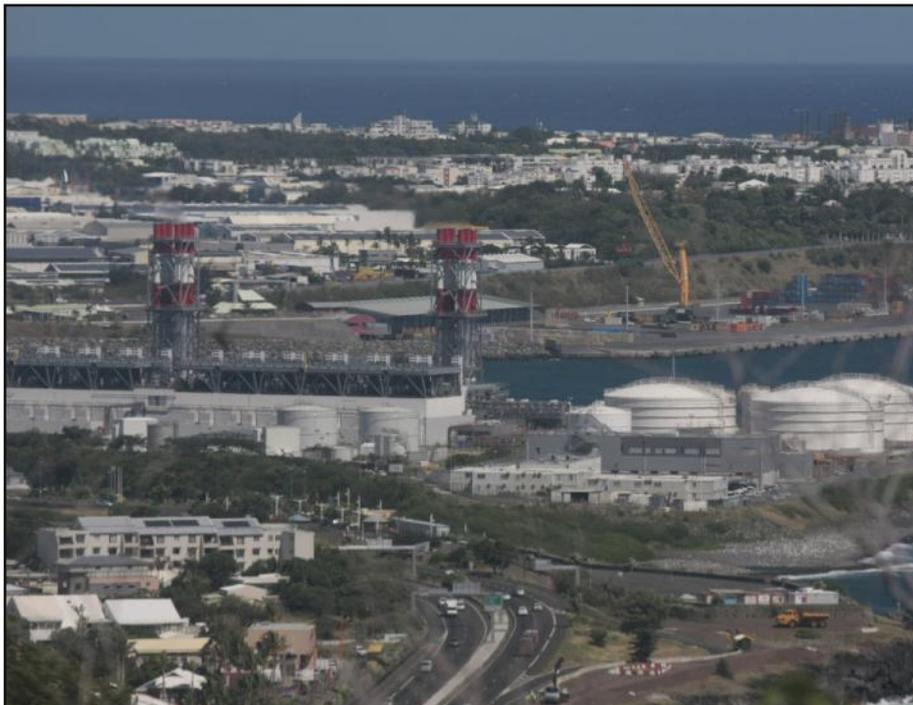
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19846 - 76EME ANNÉE

80 % de l'énergie sera importée à La Réunion en 2028

Le 5 mai, l'Autorité environnementale a rendu un avis critique sur la programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion, et pour cause : pour des raisons obscures, le scénario d'autonomie énergétique n'a pas été retenu au profit d'une PPE basée sur les importations de biomasse et la conversion espérée du parc automobile à l'électricité. Résultat : La Réunion devra importer 80 % de la matière première nécessaire à la production d'énergie en 2028. En 2018, les importations énergétiques atteignaient 87,2 %, en augmentation constante depuis le départ des communistes de la direction de la Région Réunion.



Dans son avis sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion (PPE), l'Autorité environnementale fait un état des lieux de la situation actuelle de La Réunion, et donne son point de vue sur la PPE 2019-2028.

Tout d'abord, l'Autorité environnementale note une progression constante de l'importation de matière première destinée à la production d'énergie. La Réunion est donc de plus en plus dépendante :

« La consommation d'énergie primaire est estimée à 1 400 ktep en 2018, pour une dépendance énergétique, mesurée par la part d'énergie primaire importée, de 87,2 % (84,7 % en 2000 et 86,2 % en 2013). Les importations énergétiques sont pour 70 % des produits pétroliers et 30 % du charbon. La production d'énergie renouvelable (EnR), essentielle-

ment hydraulique, biomasse (basse) et solaire (thermique et photovoltaïque), représente 12,8 % de la production d'énergie primaire. L'énergie primaire est destinée pour 43 % à la production d'électricité, 47 % au transport et 10 % à la production de chaleur. »

Voici comment les promoteurs du PPE comptent améliorer la situation :

« Les modélisations du gestionnaire du réseau donnent des parts d'EnR dans le mix électrique de 99,7 % en 2023 et de 99,8 % à 99,9 % en 2028 avec :

- la conversion d'ici 2023 des trois centrales thermiques (420 MW) à la biomasse, en grande partie importée ;

- l'augmentation de la puissance photovoltaïque installée de 30 MW/an d'ici 2023 et de 20 à 30

- MW/an entre 2024 et 2028 ;

- le renouvellement des deux champs éoliens existants et le développement de nouveaux sites représenteront 25 MW supplémentaires en 2023 et 50 MW en 2028 ; les objectifs pour l'éolien off-shore à partir d'éoliennes flottantes sont limités à un maximum de 40 MW ;

- la création d'une unité de production électrique à partir de combustibles solides de récupération (CSR), pour 16,7 MWe ;

- à l'horizon 2028, divers petits projets de valorisation de la biomasse pour une puissance totale de moins de 5 MW. Des optimisations d'ouvrages hydro-électriques et le turbinage sur certaines adductions d'eau potable et d'irrigation pour 1 MW ;

- énergie thermique de la mer, houle marine, géothermie ou

énergies de récupération sont comptabilisées pour un objectif compris entre 2 et 15 MW en 2028. »

Analysés par l'Autorité environnementale, ces chiffres amènent cette conclusion :

« Si les 100 % d'EnR dans le mix électrique semblent bien inscrits dans la PPE (99,9 % en 2028), ce n'est pas le cas de l'autonomie énergétique : le taux de dépendance aux importations d'autres pays sera encore de 49 % pour la production électrique (importation de biomasse) et de 80 % pour le transport routier (carburants). »

« Ni l'autonomie énergétique, ni même l'indépendance au regard des combustibles fossiles ne sont retenues par la PPE. La production électrique voit sa dépendance au regard des combustibles fossiles remplacée par une dépendance à la biomasse importée. La réduction de la dépendance à l'égard des carburants pétroliers dans les transports est à peine engagée. », souligne l'Autorité environnementale, qui précise :

« L'évaluation environnementale ne présente pas vraiment de solutions alternatives aux choix de la PPE, considérant qu'un scénario réaliste a été retenu. Son annexe méthodologique évoque trois scénarios, établis sur les échanges réalisés lors des comités stratégiques, sans les détailler :

- un scénario privilégiant à l'horizon 2030 l'objectif de 100 % d'énergie renouvelable et non simplement 100 % d'électricité renouvelable sur la base d'une

étude Ademe ;

- un scénario privilégiant l'augmentation des capacités de stockage des stations de transfert d'énergie par pompage ;

- un scénario voisin du projet de PPE.

Il n'est pas précisé pourquoi l'analyse de ces scénarios a conduit au choix final, si ce n'est qu'il a été établi à la suite d'échanges avec EDF et des porteurs de projets ayant des retours d'expérience solides sur des expériences similaires sur les territoires insulaires (Guadeloupe notamment). »

EDF décide-t-elle de la politique énergétique de La Réunion ?

Ce qu'écrit l'Autorité environnementale interpelle. En effet, c'est « à la suite d'échanges avec EDF et des porteurs de projets ayant des retours d'expérience solides sur les territoires insulaires », il a été décidé de refuser l'autonomie énergétique de La Réunion pour privilégier un scénario maintenant les Réunionnais sous la dépendance de fournisseurs extérieurs à notre île. Est-ce à dire que c'est EDF qui décide de la politique énergétique de La Réunion ? Ce point doit en tout cas être éclairci car EDF n'est plus une entreprise publique. EDF est une société cotée en Bourse, avec des actionnaires dont l'objectif est de réaliser le plus grand profit possible.

En tout état de cause, la PPE présentée à l'Autorité environnemen-

ta n'a rien à voir avec le PRERURE, feuille de route qui prévoyait l'autonomie énergétique de La Réunion en 2025. Mise en œuvre sous la présidence de Paul Vergès à la Région Réunion, elle s'appuyait sur une réforme structurelle des transports avec la reconstruction d'un train, et le développement de toutes les énergies renouvelables disponibles à La Réunion, en particulier l'énergie thermique marine et la géothermie pour remplacer le charbon, et une croissance bien plus grande de l'énergie solaire, gratuite et pas importée.

10 ans de perdus, comment rattraper ?

L'arrivée de Didier Robert à la Région depuis 2010 a porté un coup d'arrêt à cette politique. Au lieu de baisser, la part des énergies importées ne cesse d'augmenter pour atteindre aujourd'hui près de 90 %. La PPE version Didier Robert à la Région, c'est atteindre à peine 20 % d'énergie renouvelable en 2028 ! Avec Paul Vergès, c'était 100 % en 2025.

Voilà qui rappelle l'importance d'avoir à la direction de la collectivité responsable de l'énergie un élu réunionnais capable de défendre les intérêts de la population, et non pas être à la remorque des intérêts de sociétés privées telles que EDF, comme le laisse entendre l'Autorité environnementale.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Comment le capitalisme né de l'esclavage crime contre l'humanité peut-il être encore considéré comme le seul système possible ?

Au lendemain, du 10 mai date retenue pour la « Journée nationale des mémoires de la traite et de l'esclavage et de leurs abolitions », il nous faut repenser le lien entre esclavage et capitalisme. Ce devoir de mémoire nous permet d'envisager un avenir apaisé faisant du coupable le système et non forcément les hommes.

Sur l'origine du capitalisme, plusieurs théories divergent, mais chacune le fait naître dans l'ère moderne à la révolution industrielle. Une question fondamentale s'est imposée à tous les historiens : pourquoi le capitalisme et la révolution industrielle sont-ils nés en Europe ? Pourquoi le développement économique ne s'est-il pas produit en Égypte où la vapeur a fait son apparition vers 50 avant J.C. ? Pourquoi le développement de l'usage des chevaux du 11e au 13e siècle ne s'est-il pas traduit par une révolution industrielle, tout comme la mécanisation des moulins en Angleterre au 16e siècle ? Pourquoi l'Europe, alors qu'elle n'a inventé ni les marchands ni les techniques du commerce qui nous viennent des cités sumériennes et phéniciennes ? Pourquoi l'Europe, alors qu'elle était à bien des égards en retard sur la Chine ou sur certains pays arabes sur le plan scientifique et technologique. La réponse à ce questionnement se trouve certainement dans la traite négrière, et les compagnies des Indes française, néerlandaise ou orientales auquel les Nations avaient vendu la gestion des colonies.

À partir de 1500 et l'arrivée des Portugais au Brésil s'ouvre l'ère de la traite transatlantique, époque la plus brutale de l'esclavage africain. La traite alimente les plantations esclavagistes américaines de tabac et de café au Brésil et surtout de canne à sucre qui envahissent au 18e siècle l'ensemble des Caraïbes. C'était un commerce profitable malgré les risques. Ceux-ci étaient diminués pour les investisseurs occidentaux (surtout britanniques et français) qui achetaient des « parts » de bateaux : si certains étaient perdus, il en restait au moins une moitié pour assurer des bénéfices. Ce commerce généra des activités multiples. La construction des bateaux devint une industrie essentielle. Elle atteint des sommets vers le milieu du 18e siècle. Liverpool en produit une vingtaine par an. Tous les secteurs de l'économie sont mis au travail dans le circuit de la traite. Glasgow, en Écosse, devient une des capitales du commerce du tabac ; Fribourg, ville de Suisse francophone et catholique, la capitale du fromage de gruyère : elle approvisionnait les bateaux de traite de cette denrée de bonne conservation. La ville de Vitré,

en Ille-et-Vilaine, s'était spécialisée dans le tissage des voiles du chanvre fourni en Bretagne pour les bateaux négriers. La confrérie des marchands d'outre-mer de Vitré s'est constituée dès 1492 ; une cheminée Renaissance de 1583 y intègre dans son ornementation deux gousses de cacao, en un temps où ce produit de luxe était encore à peine connu en France.

La traite, à partir du 18e siècle, enrichit les grandes banques d'assurance et de crédit, comme Lloyds à Londres. Elle consolida la banque d'Angleterre et la Banque de France. Elle a largement contribué à l'embellissement des villes portuaires : Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Liverpool, etc. Des grands marchands comme John Bolton ou le chirurgien négrier James Irving ont fait construire de belles maisons à Liverpool, grâce au démarrage du sucre en Jamaïque. D'autres l'ont fait à Bordeaux, Nantes ou ailleurs où ils menaient grand train. Tout fut rentable pour le capitalisme occidental, y compris, paradoxalement, l'interdiction de l'esclavage (1848 pour la France). Britanniques et Français indemnisèrent les planteurs propriétaires d'esclaves de la perte de leur « propriété ». Ce furent des sommes colossales qui permirent à beaucoup de riches planteurs britanniques de réinvestir dans les industries et la finance moderne. Ainsi, la suppression de l'esclavage elle-même devenait bénéfique pour les économies occidentales en mutation. Finalement l'indépendance des États-Unis fut une bonne affaire pour les Britanniques, qui avaient interdit la traite (1807) puis l'esclavage (1835) chez eux, mais qui n'intervenaient pas dans un pays ami qui les fournissait en coton esclavagiste.

La traite négrière a été le moteur du développement du capitalisme. Alors comment un système peut-il être bon étant issu d'un crime contre l'humanité. Aujourd'hui le capitalisme et ses nouveaux avatars tue toujours les hommes et épuise la planète, il est donc plus que tant de le dépasser et de construire le socialisme réel. Quant à la question des hommes, ils ne sont que les avatars d'un système.

« Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre » Karl Marx

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Zoinn la téori avèk la pratik dann lo diskour politik, donn la kapassité pou révé

Mézami zot i an souvien bande frankréol ? Sa in mouvman lé éné in pé avan lo labolisyon lésklavaz 20 déssanb 1848. Ni pé anparl banna mé pou dir zot la pa vréman vanj pou aboli lésklavaz, é zot la drèssé dovan band gran propriyètèr térien épi sé zot la nyabou gingn in lotonomi pou La Rényon. Ni pé anparl de sa, mé pa sito nou va gingn in pti kréno.

Si mi anparl banna sé pars dopi in sèrtin tan mwin néna konm in manke kan i ariv zélksyon issi La Rényon... La pa kandida k'i manke, la pa zéléksyon non pli, la pa-sof détroi zour-la-lazitasyon k'i manke anou mé sak mi rotrov pa sé la filozofi band kandida, anfin zote zidé pou ariv in sosyété zot i apèl pou zot péi é sirtou zote fasson azot fé la rolassion rante la téori épi la pratik.

Si mi parl azot bande frankréol sé zistoman ké so mouvman-la é inn an parmi zot dirijan an partikilyé téi apèl Nicole Robinet de Lasserre téi ékri in bonpé dann zoinal lo salazien épi dann toute son bande note é li téi propoze in sosyété novèl :dizon l'avé in vizyon épi téi i projète dann l'avnir.

Mi koné pa si sa i fé panss azot Paul Vergès épi d'ote dirizan nout parti mé mwin oui. La pa ké Paul téi ékri pliss k'in n'ote, mé son band diskour lété artikilé konm in diskour ékri. Avèk li, toulmoun i koné li l'avé in filozofi rényonèze é kominiss é toute son diskour lété lokazyon pou déliv in méssaz pou di koman li téi oi l'avnir. Final de konte sé sa k'i manke amwin in pé : sak i manke amwin sé band diskour i rand aou pli intélizan é avèk in méyère konéssanss out péi dé foi lo monde antyé.

Konm Robinet de Lasserre téi zoinn toultan la téori épi la pratik, Paul Vergès li ossi téi fé konmsa. Biensir lé dé l'avé poin lo mèm filozofi : Paul lété marxiste, é son mode rézoneman lété la dialéktik matèryalist, De Lasserre l'avé la filozofi demoun son époke. Avèk an pliss pou lé dé la kapassité fé rève anou pou Paul é fé rève lo moune son tan pou De Lasserre.

Nostalgie ? Non sinplomman in apèl pou antand ankor band diskour i rand aou pli intélizan, pli ouvèrè dsi band problèma la sosyété, pli angajé dann la lite pou shanj la sosyété, pliss kapabe réve bande shanjman néssèssèr.

Justin